

Postulat sur le PPA des Cuttemers

Préambule :

Lors de la séance du Conseil communal du 20 mars 2023, le préavis N° 020/2021-2026 a été porté à l'attention des conseillers avec deux propositions d'aménagements sportifs et de loisirs pour le plan partiel d'affectation (PPA) des Cuttemers. Il convient de rappeler à ce propos que le PPA des Cuttemers est la **seule parcelle de Terre Sainte qui peut accueillir de futures installations de loisirs et sportives**. Cette parcelle a donc une valeur inestimable pour notre région et son sort doit être déterminé par le Conseil avec la plus grande prudence pour assurer une utilisation bénéficiant au plus grand nombre de personnes.

Vu l'importance de la parcelle, ce postulat vise à assurer que le Conseil soit en mesure de prendre une décision basée sur une information complète, exacte et approfondie : les meilleures décisions sont prises avec les meilleures informations.

Le PPA est au bénéfice d'une autorisation d'agrandir les infrastructures existantes du centre sportif. Les conseillers ont été amené à se prononcer sur deux projets alternatifs que la municipalité caractérise comme « considérablement différents » :

- Un partenariat avec une entité privée pour un projet de golf, golf virtuel, mini-golf, mur de grimpe, et padel (« **Projet Privé dit Ludis**»). La Commune cède un droit de superficie pour 30 à 50 ans ; le financement est privé.
- Un projet public de la municipalité de multi sport (pump track ; skate park ; padel ; basket ; terrains multisports ; teqball ; ping-pong ; beach volley) et refuge communal avec une cuisine et un grill (« **Projet Public** »). Le terrain reste en mains publiques avec accès libre aux habitants. Le financement est en partie privé (la municipalité s'est engagée à étudier des sources d'investissements alternatives) et en partie public.

Le vote du Conseil était consultatif, n'engageant en rien le Conseil ou la municipalité. La municipalité souhaitait obtenir une indication afin d'orienter la suite de son étude. Le résultat du vote a été :

Projet Privé: 17

Projet Public : 17

Abstentions : 7

Absent : 9

Il ressort de ce vote égalitaire qu'aucun projet n'a la préférence du Conseil, les deux projets ayant reçu un nombre égal de voix (sans compter les abstentions).

Il convient également de rappeler que lors de la même séance, les résultats du Forum des jeunes avaient été annoncé, la jeunesse de Terre Sainte plébiscitant plus d'infrastructures sportives ouvertes aux jeunes de la région, mais pas de golf.

Nonobstant le vote égalitaire du Conseil, **la municipalité a décidé de poursuivre le Projet Privé et d'abandonner le Projet Public**. En résumé, le sujet a été abordé lors de deux séances du Conseil :

Séance du 1^{er} mai 2023 :

- Les conseillers apprennent par le Journal de Founex que **la municipalité a décidé de poursuivre la collaboration avec Ludis.**
- La municipalité est questionnée en séance sur comment la poursuite de cette étude est possible compte tenu du vote égalitaire et la réponse a été : « **Face à la non-décision de Conseil, la municipalité a décidé de pousser l'étude avec Ludis.** »

La commune soutient Ludis dans la distribution en tout ménage d'un prospectus et d'un sondage mené par Ludis.

Séance du 30 octobre 2023 :

- Plusieurs conseillers expriment leur mécontentement après avoir reçu le prospectus-enquête de Ludis et demandent si la municipalité est liée à ce sondage ?
- La municipalité affirme avoir « vu et approuvé le prospectus, avoir donné le feu vert pour l'étude de marché et être toujours en étroite collaboration avec Ludis pour le projet. »
- Un conseiller souligne à juste titre qu'au départ, « deux projets coexistaient et que l'on ne peut pas en étudier qu'un au détriment de l'autre ». La municipalité répond qu'ils ont « fait le choix de poursuivre l'étude avec Ludis. »

A la fin de l'année 2023, le **Journal de Founex** contient un article avec « Ludis » en intitulé. Cet article, outre la visibilité qu'il donne au Projet Privé, mentionne **le soutien de la municipalité au sondage** et stipule que « **à la lumière des résultats représentatifs, elle va poursuivre cette collaboration** ».

Or, le sondage portait sur l'avis que de 188 personnes. Pour nous, **un sondage de 188 personnes sur près de 4000 habitants n'est pas représentatif**, surtout lorsqu'il s'agit d'une parcelle de très grande valeur pour nos citoyens, notre commune et notre région.

Postulat :

Au vu de ce qui précède, nous, soussignés, demandons à la municipalité de :

1. **Respecter le résultat égalitaire du vote du Conseil communal du 20 mars 2023, et de ne pas prioriser un projet plutôt que l'autre.**
2. **Etudier également le Projet Public afin de permettre au Conseil d'être en mesure de prendre une décision libre, éclairée, fondée sur une information complète et approfondie sur les deux projets.**

Nicolas Lockhart

Lucy Axam

Thierry Bessède

Solène Frei

Thomas Morisod

Robert Schmoll